

COUNCIL
OF EUROPE



CONSEIL
DE L'EUROPE

Parliamentary Assembly
Assemblée parlementaire

Strasbourg, le 11 septembre 1995
pvs/fanpv7.95

Confidentiel
AS/NM (1995) PV 7

COMMISSION DES RELATIONS AVEC LES PAYS EUROPEENS NON MEMBRES

PROJET DE PROCES-VERBAL

de la réunion tenue le 8 septembre 1995 à Paris

Présents:

MM.	SEITLINGER, Président	France
	SOLE TURA, Vice-Président	Espagne
	ATKINSON	Royaume-Uni
	BRITO	Portugal
	CUMMINGS (pour M. Redmond)	Royaume-Uni
Mme	DURRIEU (pour M. de Lipkowski)	France
M.	GABRIELESCU	Roumanie
Mme	GELDERBLOM-LANKHOUT	Pays-Bas
MM.	JESZENSZKY	Hongrie
	KITT	Irlande
	KUKAN	Slovaquie
Mme	OJULAND	Estonie
MM.	OLRICH	Islande
	PAVLIDIS (pour M. Kapsis)	Grèce
Mme	POPTODOROVA	Bulgarie
MM.	SAUDARGAS (pour M. Landsbergis)	Lituanie
	THEIS (pour Mme Brasseur)	Luxembourg
	URBANCZYK	Pologne

Egalement présent:

M.	MALACHOWSKI	Pologne
----	-------------	---------

Invités spéciaux:

MM. KOTLAR

MARMAZOV
SKRABALO

ex-République yougoslave de
Macédoine
Ukraine
Croatie

Autres invités:

M. KAPYRINE
Mme PASALIC
MM. PISKAREV
TODOROVSKI

Mme ZOLOZOVA

Fédération de Russie
Bosnie-Herzégovine
Fédération de Russie
ex-République yougoslave de
Macédoine
Ukraine

Excusés:

Mme SEVERINSEN, Vice-Présidente

MM. ATES
BENVENUTI
BÜCHEL
BUGLI
FENECH
GALANOS
GHESQUIERE
GHIGO
HAGARD
KOSSENDEY

Mme LUCYGA

MM. PAASILINNA
PAHOR
PANTELEJEVS

Mme RINGSTAD

MM. RUFFY
SCHEIBNER
VYVADIL

N.

N.

N.

Danemark
Turquie
Italie
Liechtenstein
Saint Marino
Malte
Chypre
Belgique
Italie
Suède
Allemagne
Allemagne
Finlande
Slovénie
Lettonie
Norvège
Suisse
Autriche
République tchèque
Albanie
Andorre
Moldova

M. Seitlinger, Président, ouvre la réunion à 10 h 00 en souhaitant la bienvenue aux participants et en rappelant que la commission a dû reporter sa réunion prévue en Croatie du 6 au 8 septembre, en raison de l'offensive de l'armée croate en Krajina et de ses conséquences sur le plan des droits de l'homme. Il en a prévenu M. Domljan, Président de la délégation d'invités spéciaux croates, par lettre du 25 août 1995.

1. ORDRE DU JOUR

<AS/NM (1995) OJ 7 rév.>

M. Pavlidis souhaite que, sous le point 4, la commission traite en premier lieu de la demande d'adhésion de l'ex-République yougoslave de Macédoine.

La commission marque son accord et adopte le projet d'ordre du jour.

2. PROCES-VERBAL

<AS/NM (1995) PV 6>

Le projet de procès-verbal de la réunion tenue le 27 juin 1995 à Strasbourg est approuvé.

3. DEMANDES DE STATUT D'INVITÉ SPÉCIAL

Le Président signale qu'à sa réunion du 13 juillet 1995, le Bureau de l'Assemblée "a fait droit à la demande d'autorisation déposée par la Commission des relations avec les pays européens non membres en vue d'effectuer des missions d'information en Arménie, en Azerbaïdjan et en Géorgie, pour le Président et les rapporteurs respectifs sur le statut d'invité spécial, ainsi que pour le rapporteur de la Commission des questions politiques (les dates restent à fixer)". Ces délégations pourraient se rendre dans les trois pays concernés quelque temps après la tenue des élections législatives, afin de pouvoir rencontrer les nouveaux élus.

La commission marque son accord.

a. Arménie

(Rapporteur: Mme Gelderblom-Lankhout)

<AS/NM (1995) 14>

Mme Gelderblom-Lankhout présente brièvement son document d'information sur la situation en Arménie. Ayant participé à la délégation d'observateurs des élections du 5 juillet dernier, que la délégation a considérées comme libres, mais non équitables, elle entend distribuer prochainement son rapport sur ces élections. Les électeurs ont pu s'exprimer librement, mais leur information n'a pas été suffisante, surtout en ce qui concerne les programmes de l'opposition. Le statut d'invité spécial aiderait certainement l'Arménie à poursuivre ses réformes démocratiques, mais le pays n'est pas encore mûr pour l'adhésion à part entière au Conseil de l'Europe. La délégation qui se rendra en Arménie pour le statut d'invité spécial devra notamment examiner sur place la situation des membres du parti Dashnak qui ont été emprisonnés.

Mme Durrieu, qui a également fait partie de la délégation d'observateurs de l'Assemblée, a noté que le jour du vote les irrégularités ont été mineures. Mais on a pu constater que la campagne électorale a été "verrouillée": parmi les principaux problèmes, il y a eu la suspension du parti Dashnak, l'accès inégal aux médias et des difficultés pour se porter candidat. Par ailleurs, les pouvoirs conférés au Président par la constitution, qui a été adoptée le 5 juillet dernier par référendum, sont excessifs.

M. Atkinson considère que la délégation qui se rendra en Arménie devrait vérifier la portée des atteintes aux droits des organisations religieuses, des partis d'opposition et des médias.

M. Malachowski est d'avis qu'on retrouve en Arménie les mêmes problèmes que dans tous les régimes post-totalitaires.

Le Président rappelle que le 13 juillet, le Bureau a autorisé la mission d'information en Arménie; celle-ci pourrait avoir lieu en octobre ou en novembre prochain.

- b. Azerbaïdjan
(Rapporteur: M. Sole Tura)

Le Président signale que les élections législatives se tiendront le 12 novembre 1995.

M. Sole Tura considère qu'une délégation devrait se rendre en Azerbaïdjan pour le statut d'invité spécial après les élections du 12 novembre. Pour le moment, la situation dans le pays est encore assez conflictuelle et les tentatives de coup d'Etat semblent se multiplier.

- c. Géorgie
(Rapporteur: M. Cummings)

<AS/NM (1995) 7>

M. Cummings rappelle que des élections législatives auront lieu le 5 novembre prochain. Une nouvelle constitution a été adoptée, mais elle ne résoud pas les problèmes du pays. La délégation qui sera chargée d'examiner la demande de statut d'invité spécial de la Géorgie pourrait se rendre dans le pays au début de 1996.

Après des interventions de MM. Sole Tura et Atkinson et de Mme Gelderblom, la commission considère que les différentes demandes de statut d'invité spécial devraient être examinées selon les mérites propres de chaque Etat, tout en tenant compte de la situation générale dans la région.

4. DEMANDES D'ADHÉSION

Le Président signale qu'à sa réunion du 5 septembre 1995, le Bureau de l'Assemblée a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de la session du 25 - 29 septembre les demandes d'adhésion de l'ex-République yougoslave de Macédoine et de l'Ukraine.

- a) ex-République yougoslave de Macédoine
(Rapporteur pour avis: M. Ruffy)

<AS/NM (1995) 19>

Le Président signale que M. Ruffy est retenu en Suisse. Le 4 septembre, la Commission des questions politiques a approuvé l'adhésion de la Macédoine. Le 5 septembre, le Bureau a décidé d'inscrire la question au calendrier de la prochaine partie de session.

M. Pavlidis déclare que des délégations grecque et macédonienne se réuniront à New York la semaine prochaine sous les auspices des Nations Unies pour poursuivre des négociations sur les relations entre les deux pays. Pour ne pas entraver le bon déroulement de

ces négociations, M. Ruffy devrait modifier son projet d'avis sur un certain nombre de points, notamment en ce qui concerne le nom du pays.

Mme Poptodorova note une certaine amélioration des relations entre la Grèce et l'ex-République yougoslave de Macédoine.

M. Kotlar se réjouit également de l'amélioration de ces relations, l'embargo imposé par la Grèce devrait être prochainement levé. S'agissant de l'avis de M. Ruffy, il marque son accord avec M. Pavlidis pour éviter que le Conseil de l'Europe ne s'immisce dans la querelle au sujet du nom du pays.

M. Sole Tura met l'accent sur la stabilité qui règne en Macédoine, malgré un environnement hostile, et approuve les conclusions de M. Ruffy.

Interviennent également M. Cummings et Mme Gelderblom.

Le Président rappelle que la commission est appelée à adopter un avis qui tienne compte de tous les éléments disponibles, notamment des négociations entre la Grèce et la Macédoine. Elle aura l'occasion de le faire à la réunion qu'elle tiendra au début de la prochaine partie de session.

b) Bélarus
(Rapporteur pour avis: M. Seitlinger)

M. Seitlinger rappelle que des élections législatives ont eu lieu le 14 mai dernier. Les observateurs de l'Assemblée ne les ont pas jugées démocratiques. Le 19 mai de cette année, la Douma russe s'est prononcée pour l'unification du Bélarus et de la Russie. L'intégration économique est déjà en cours, l'intégration politique n'est pas à exclure.

c) Croatie <AS/NM (1995) 20>
(Rapporteur pour avis: Lord Dundee)

Le Président signale que Lord Dundee s'est excusé de ne pouvoir participer à la réunion. Pour la deuxième fois, la commission a dû reporter la réunion qu'elle entendait tenir en Croatie. Par ailleurs, le 4 septembre, la Commission des questions politiques a décidé d'ajourner le dossier croate.

M. Skrabalo renouvelle l'invitation du Parlement croate à la commission pour qu'elle tienne une réunion en Croatie, par exemple à Zagreb, en Krajina et en Slavonie occidentale.

M. Atkinson et Mme Poptodorova se déclarent en faveur du principe d'une réunion de la commission en Croatie.

M. Sole Tura et Mme Gelderblom considèrent qu'il faut tenir compte des circonstances. La commission a bien fait de reporter sa réunion prévue en Croatie quelques jours après l'expulsion de plus de 100.000 Serbes de Krajina.

Finalement, le Président constate que la commission accepte le principe d'une réunion en Croatie, à condition bien entendu, qu'il n'y ait pas d'offensive militaire avant la date retenue, comme cela avait été le cas en mai et en août de cette année.

- d) Ukraine <AS/NM (1995) 21 et 22>
(Rapporteur pour avis: Mme Severinsen)

Le Président signale que Mme Severinsen, actuellement en déplacement en Chine, s'est excusée de ne pouvoir participer à la réunion. Le 4 septembre, la Commission des questions politiques a adopté un projet d'avis favorable à l'adhésion de l'Ukraine.

M. Malachowski considère que l'adhésion de l'Ukraine au Conseil de l'Europe constituerait un appui important aux démocrates ukrainiens.

Pour M. Marmazov, l'Ukraine remplit aujourd'hui les conditions d'adhésion au Conseil de l'Europe et elle tiendra ses engagements, tels qu'ils figurent dans la lettre signée par le Président, le Premier Ministre et le Président du Parlement de l'Ukraine.

Le Président constate que la commission approuve unanimement l'adhésion de l'Ukraine au Conseil de l'Europe. L'adoption de l'avis de Mme Severinsen pourra se faire au cours de la réunion que tiendra la commission au début de la prochaine partie de session.

5. RESPECT DES OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS CONTRACTÉS PAR LES ETATS MEMBRES DU CONSEIL DE L'EUROPE

<Directive n° 508 (1995)>

Le Président rappelle que le 26 avril 1995, l'Assemblée a adopté la Directive 508, dans laquelle elle "charge sa Commission des questions juridiques et des droits de l'homme (pour rapport) et sa Commission des questions politiques (pour avis) de continuer à veiller de près au respect des obligations et engagements dans tous les Etats membres concernés. La Commission des relations avec les pays européens non membres sera également saisie pour avis en ce qui concerne les Etats membres qui ont bénéficié du statut d'invité spécial". A sa réunion du 15 mai, la commission avait décidé de tenir compte des critères suivants pour la désignation des rapporteurs:

- nationalité des rapporteurs désignés par les autres commissions
- appartenance politique des rapporteurs désignés par les autres commissions
- éviter de nommer des rapporteurs de pays voisins de l'Etat en question
- si possible l'un des trois rapporteurs devrait venir d'un nouvel Etat membre du Conseil de l'Europe.

La commission a déjà nommé les rapporteurs pour avis suivants: Mme Poptodorova pour la République tchèque, M. Seitlinger pour la Bulgarie, Mme Durrieu pour la Roumanie et M. Gabrielescu pour la Slovaquie.

Sont également nommés les rapporteurs pour avis suivants:

- Estonie: M. Kitt
- Lettonie: M. Sole Tura
- Slovaquie: M. Cummings.

S'agissant de la Bulgarie, M. Atkinson demande que les rapporteurs prêtent une attention particulière aux restrictions dont font l'objet les églises non orthodoxes.

6. MANDAT DE LA COMMISSION

<AS/NM (1995) 6>

Le Président signale que le document adopté à l'unanimité par la commission le 6 mars dernier figure dans les dossiers. Le 26 avril 1995, l'Assemblée a adopté la Directive 508 sur le respect des engagements, qui associe la commission au suivi de ces engagements. Par ailleurs, la délégation française a fait parvenir au Président de l'Assemblée une déclaration signée par de nombreux membres de l'Assemblée qui préconisent le maintien de la commission.

7. FÉDÉRATION DE RUSSIE

(Rapporteur: M. Atkinson)

<Résolution 1055 (1995)>

<Directive 506 (1995)>

<AS/Jur (1995) 22>

Le Président signale qu'à sa réunion du 4 septembre dernier, la Commission des questions politiques a adopté un projet de résolution dans laquelle elle préconise la réouverture de la procédure d'examen de la demande d'adhésion de la Russie au Conseil de l'Europe.

Pour M. Atkinson, la situation en Tchétchénie est en voie de règlement et des négociations sont en cours. Il s'est rendu avec les autres rapporteurs de l'Assemblée à Moscou et Grosny du 21 au 24 août 1995 et a eu des entretiens avec les négociateurs des deux camps. Pour le moment, il s'agit simplement de "dégeler" la procédure. Il serait souhaitable que la commission tienne prochainement une réunion en Russie, à la suite de l'invitation de M. Choumeïko.

M. Sole Tura, qui s'était rendu en Tchétchénie avec la sous-commission des droits de l'homme en juin 1995, déclare avoir été frappé par l'intensité des mouvements de réfugiés. Le règlement du conflit tchétchène prendra encore du temps.

Mme Gelderblom souhaite que les rapporteurs de l'Assemblée sur la Fédération de Russie tiennent compte des recommandations de la sous-commission des droits de l'homme, telles qu'elles figurent dans son rapport sur la visite en Tchétchénie en juin dernier.

M. Jeszenszky considère que l'Assemblée devrait tout faire pour encourager les réformes démocratiques en Russie. La commission devrait profiter de sa réunion à Moscou pour rencontrer les parlementaires qui auront été élus aux élections du 17 décembre prochain.

Pour M. Malachowski, il est logique de reprendre à présent l'examen de la demande d'adhésion de la Russie. On peut craindre toutefois que la tragédie de Tchétchénie ne soit pas la dernière. Ce qu'il faut avant tout, c'est soutenir les démocrates en Russie.

Pour Mme Ojulang et MM. Jeszenszky et Gabrielescu, il faut tenir compte dans cette affaire de tous les éléments: la politique intérieure, les droits de l'homme, l'Etat de droit et la politique extérieure de la Russie, notamment son attitude vis-à-vis de l'élargissement de l'OTAN à l'Europe centrale.

M. Atkinson estime que c'est la Commission des relations avec les pays européens non membres, qui a déjà tenu deux réunions en Russie, qui est la mieux au fait de la situation dans le pays. C'est pourquoi, elle devrait jouer un rôle moteur dans l'examen de la

candidature russe. Les engagements pris par la Russie seront un élément extrêmement important et il faut espérer qu'ils seront confirmés après les élections législatives du 17 décembre prochain.

Sur proposition du Président, la commission demande à M. Atkinson de présenter l'avis de la commission au cours du débat sur la reprise de la procédure concernant la demande d'adhésion de la Russie au Conseil de l'Europe, qui se tiendra le 26 septembre prochain.

8. COMMUNAUTÉ AROUMAINE

(Rapporteur pour avis: M. Gabrielescu)

<Doc. 7091>

Le Président rappelle que le Bureau de l'Assemblée a exprimé le souhait que le rapporteur de la Commission de la culture et de l'éducation (M. de Puig) et M. Gabrielescu coordonnent leurs travaux en ce qui concerne la situation de la communauté aroumaine.

La commission demande à M. Gabrielescu de préparer son projet d'avis après que M. de Puig aura rédigé son rapport.

9. COMMUNAUTÉ D'ETATS INDÉPENDANTS

<Doc. 7345>

Le Président signale que la Commission des questions politiques, qui est saisie pour rapport, a désigné M. Atkinson comme rapporteur.

La commission désigne Mme Poptodorova comme rapporteur pour avis.

10. QUESTIONS DIVERSES

a) ex-Yougoslavie

Le Président signale qu'à sa réunion du 5 septembre, le Bureau de l'Assemblée a décidé qu'un débat sur l'ex-Yougoslavie se tiendrait le mercredi 27 septembre dans la matinée. La Commission des questions politiques est saisie pour rapport, d'autres commissions, notamment la Commission des relations avec les pays européens non membres, sont saisies pour avis. Il y a donc lieu de nommer un rapporteur pour avis.

La commission désigne M. Seitlinger comme rapporteur pour avis.

b) Charte européenne de l'espace rural

Le Président signale que M. Scheer, Président de la Commission de l'Agriculture et du Développement rural, lui a écrit le 1er août dernier pour que la commission soit associée à l'élaboration de la Charte européenne de l'espace rural. La commission pourrait nommer un rapporteur pour avis au cours de sa prochaine réunion.

11. PROCHAINES REUNIONS

La commission décide de tenir ses prochaines réunions:

- pendant la partie de session du 25 au 29 septembre 1995 à Strasbourg;

- du 23 au 25 octobre 1995, à Moscou (sous réserve de confirmation); à ce sujet, la commission demande à son Président de prendre contact avec M. Choumeïko, Président du Conseil de la Fédération de Russie;
- le 12 janvier 1996, à 9 h 30, à Paris (Assemblée Nationale).

La séance est levée à 13 h 30.

La Commission des relations avec les pays européens non membres, réunie le 8 septembre 1995 à Paris sous la présidence de M. Seitlinger:

- a examiné les demandes de statut d'invité spécial de l'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Géorgie et décidé que les délégations composées du Président et du Rapporteur de la commission ainsi que du Rapporteur pour avis de la Commission des questions politiques se rendront dans ces pays après les élections législatives (celles-ci ont eu lieu en Arménie le 5 juillet 1995 et sont prévues en Géorgie et en Azerbaïdjan pour les 5 et 12 novembre 1995 respectivement);

- a examiné les demandes d'adhésion de Bélarus, Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine et Ukraine et décidé d'adopter ses avis sur ces deux derniers pays au cours de la réunion qu'elle tiendra au début de la partie de session du 25 au 29 septembre 1995;

- a fait l'état de la procédure concernant le respect des obligations et engagements contractés par les Etats membres du Conseil de l'Europe et désigné les rapporteurs pour avis suivants:

. Estonie	: M. Kitt (Irlande, LDR)
. Lettonie	: M. Sole Tura (Espagne, Soc)
. Slovaquie	: M. Cummings (Royaume-Uni, Soc);

- a eu un échange de vues sur le mandat de la commission;

- a demandé à M. Atkinson, Rapporteur pour avis, de présenter l'avis de la commission au cours du débat sur la reprise de la procédure concernant la demande d'adhésion de la Russie au Conseil de l'Europe, qui se tiendra le 26 septembre 1995;

- a eu un échange de vues sur la situation de la communauté aroumaine (Rapporteur pour avis: M. Gabrielescu);

- a désigné Mme Poptodorova comme Rapporteur pour avis sur la Communauté d'Etats Indépendants;

- a désigné M. Seitlinger comme Rapporteur pour avis sur la situation en ex-Yougoslavie au cours du débat qui se tiendra le 27 septembre 1995;

- a décidé de tenir ses prochaines réunions:

- . pendant la partie de session du 25 au 29 septembre 1995 à Strasbourg;
- . du 23 au 25 octobre 1995 à Moscou (sous réserve de confirmation);
- . le 12 janvier 1996, à 9 h 30, à Paris (Assemblée Nationale).